Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_112-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi des convocations : Mardi 12 mai 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE METAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIEVET, Vincent THEBAUT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUERISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Elise PIGNARD, Maryse GERARD, Kevin MENANT, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRE.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Alain GUENEGO

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 20 mai 2026

2026 – 112 REGULARISATION CESSION PARCELLES AVENUE DES GENETS

Dans le cadre des futurs travaux de voirie de l'avenue des Genêts, la commune a missionné le cabinet Géo Bretagne Sud afin de procéder à une analyse des limites de propriété.

À l'issue de cette étude, un projet de plan de délimitation a été adressé aux propriétaires concernés.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260518-D_2026_112-DE

La régularisation foncière, réalisée à titre gratuit au profit de la commune, porterait sur les parcelles suivantes :

- M. et Mme Pierre DREANO – parcelle cadastrée XB n°504, pour une superficie de 33 m² ;
- Mme Anne TAVERSON – parcelles cadastrées XH n°895 et 897, pour une superficie totale de 21 m² ;
- M. Pascal BEDARD – parcelle cadastrée XH n°893, pour une superficie de 145 m² ;
- M. et Mme Bernard RYO – parcelles cadastrées XB 505 et XB 507, pour une superficie de 86 m².

L'ensemble des frais liés à ces régularisations foncières sera pris en charge par la commune.

Après délibération, le conseil municipal à 23 voix pour et 5 contre (M. Gérard, K.Menant, G. Quirin, D. Bardet et F. Carré) :

- Approuve ces acquisitions à titre gratuit ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à leur régularisation.

Annexe 7 : Plan avenue des Genêts

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 20 mai 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE